

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par

M. Abad, M. Ledoux, M. Straumann, M. de Ganay, Mme Dalloz, M. Sermier, M. Vannson, M. Le Ray, M. Reiss, M. Hetzel, M. Morel-A-L'Huissier, M. Perrut, M. Siré, M. Salen, M. de La Verpillière, M. Cinieri, M. Ginesy et M. Couve

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *ter* De développer une recherche adaptée à la problématique du dérèglement climatique en montagne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La montagne est un territoire directement touché par le dérèglement climatique. Elle doit donc avoir des finances spécifiques dédiées à cette problématique, ainsi qu'un plan d'action. La loi Montagne doit prendre en considération le volet agriculture et climat en cohérence avec l'objectif de la COP 21.